

CONDITIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET REDEVANCES DOMANIALES

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/115



- Direction territoriale du Havre -
Publié le 25 Mars 2021

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route Industrielle, n° jalonnement portuaire 5458, Commune de Saint-Vigor-d'Ymonville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5315, en vue de l'implantation et l'exploitation d'une centrale à béton.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CEMEX BETONS NORD OUEST, ayant son siège social au 2 rue du Verseau 94 150 RUNGIS, est la seule à avoir candidaté.

Publication(s)



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/115

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en oeuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route Industrielle, n° jalonnement portuaire 5458, Commune de Saint-Vigor-d'Ymonville, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5315, en vue de l'implantation et l'exploitation d'une centrale à béton.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société CEMEX BETONS NORD OUEST, ayant son siège social au 2 rue du Verseau 94 150 RUNGIS, est la seule à avoir candidaté.

Direction territoriale du Havre
25 Mars 2021

AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N°20/115

DEP. 530 11 15

URL of the page: <https://m.haropaports.com/fr/publication-de-decision/avis-de-convention-doccupation-du-domaine-public-ndeg20115>

□
PDF - 530.11 KU



TÉLÉCHARGER